

«Que des enfants qui ont grandi»: des enfants de jihadistes français demandent un rapatriement de Syrie

Une délégation française composée d'associations, d'un eurodéputé et d'avocats réclame le rapatriement des enfants et jeunes majeurs encore détenus en Syrie. Depuis la défaite du groupe État Islamique, les forces kurdes retiennent des milliers de personnes soupçonnées de liens avec le groupe État islamique, dont une cinquantaine de femmes françaises et environ 120 enfants. Le refus de rapatriement des autorités françaises, alors que de nombreux pays continuent à le faire, est pointé du doigt.



Des enfants de combattants étrangers de l'État islamique (EI) marchent dans une aire de jeux du centre de réhabilitation d'Orkesh dans la campagne de Qamishli, dans le nord-est de la Syrie, le 7 mars 2023. AFP - DELIL SOULEIMAN

Iles avait 11 ans quand son père jihadiste l'a emmené de force de la France vers la Syrie. Détenu un temps avec sa mère, il a grandi, puis été enfermé sans elle dans un autre camp, et compte depuis les jours, implorant la France de le rapatrier. Cela fait « *cinq ans et cinq jours* », précisément, confiait la semaine dernière le jeune homme à la silhouette menue, aujourd'hui âgé de 21 ans, à la délégation française venue lui rendre visite au centre Orkesh dans le nord-est syrien. Lui a été incarcéré encore mineur avant d'être enfermé, sans nouvelles ou presque, de sa mère et de sa fratrie, qui sont toujours retenus à Roj, l'un des camps contrôlés, comme d'autres centres et prisons, par les forces kurdes. Des dizaines de milliers de personnes, d'une cinquantaine de nationalités différentes, soupçonnées de liens avec l'organisation jihadiste État islamique, y sont retenues.

Tout juste rentrée d'une visite du camp de Roj et des centres de « *réhabilitation* » d'Orkesh et Hourri, la délégation française composée d'associations, d'un eurodéputé et d'avocats a ramené de Syrie les demandes de rapatriement de 23 personnes, dont 12 mineurs et sept jeunes majeurs. Le tout sur les quelque 120 enfants et de la cinquantaine de femmes français encore retenus.

Des dossiers qui restent sensibles en France, dix ans après la vague d'attentats sur son sol. La délégation dénonce également le refus des autorités françaises de faire revenir ses ressortissants depuis sa dernière opération en juillet 2023, quand de nombreux autres pays ont continué à le faire.

« Ils vont de peur en peur, de centre en centre, puis en prison »

« *En 2021 et 2023, Ils voit les services de renseignement français, il dit qu'à chaque fois il a cru qu'il allait rentrer parce que c'est ce qu'on lui a dit* », a expliqué lundi lors d'une conférence de presse à Paris l'avocate Amélie Morineau, présidente de la commission Libertés et droits de l'homme du Conseil national des barreaux (CNB).

Comme quatre autres jeunes majeurs, il réitère aujourd'hui sa volonté de revenir. « *Les enfants soldats, en droit international, sont des victimes de guerre* », a rappelé Me Marie Dosé, indiquant avoir déposé en France le 10 avril auprès du doyen des juges d'instruction à Paris une plainte pour détention arbitraire et traitement inhumain et dégradant.

Devenus majeurs dans les camps ou les prisons du nord-est syrien, « *ils vont de peur en peur, de centre en centre, puis en prison* », enfermés 25 par chambre, 10 heures sur 24, décrit l'avocate. À la presse, la délégation a montré des vidéos des jeunes hommes, leur visage s'illuminant en lisant des lettres de proches ou en écoutant des messages audio transmis par les avocats.

L'Ukraine a récemment rapatrié plusieurs ressortissants

En juillet 2023, une rapporteuse spéciale de l'ONU sur la promotion et la protection des droits de l'Homme dans la lutte antiterroriste alertait déjà sur le sort de ces adolescents. Fionnuala Ni Aolain dénonçait comment ils étaient, et restent, systématiquement séparés de leur mère dans les camps, les dommages irréparables et une « *violation des lois internationales* ». « *La situation juridique est très simple, martèle l'avocate Marie Dosé. La France a été condamnée par le Comité international des droits de l'enfant, le Comité contre la torture des Nations unies, la Cour européenne des droits de l'Homme, le tribunal administratif de Paris, la Cour administrative d'appel. Donc, je pense qu'il est peut-être temps, dans un État de droit, que l'on respecte les décisions de justice* ».

L'avocate dénonce le refus continu des rapatriements, motivés par des conditions compliquées et des terrains dangereux pour les militaires en cas d'opération. « *L'Ukraine a rapatrié le mois dernier. Est-ce que vous vous rendez compte qu'un pays en guerre a rapatrié des enfants ? Et que nous, en France, on explique que ce n'est pas possible. [...] Aujourd'hui, la France ose refuser les rapatriements en disant "Ils sont devenus majeurs, or, l'arrêt de la Cour européenne ne concerne que les mineurs". Il ne s'agit que d'enfants qui ont grandi. La France refuse des rapatriements et évidemment les enfants deviennent des adolescents, et les adolescents deviennent des adultes.* »

« Quelle est la responsabilité d'un enfant de six ans ? »

Lundi, Matthieu Bagard, président du pôle expertise Syrie de l'ONG Avocats sans frontières France, a évoqué les violences physiques en détention, « *les graves problèmes psychologiques* » et la « *quasi-impossibilité d'avoir accès à des soins* ». « *Quelle est la responsabilité d'un enfant de six ans ?* », interroge l'avocat en présentant le cas d'un adolescent de 16 ans, emmené de force en Syrie quand il en avait six, puis arraché à sa mère à 14 ans. Cette dernière refuse d'être rapatriée. Mais elle a signé un consentement pour que son fils le soit.

Outre cinq jeunes majeurs, trois mères de famille demandent aussi « *fermement leur rapatriement* » et « *réaffirment leur consentement* » dans des vidéos enregistrées par la délégation lors de son déplacement, assure Me Morineau. Les jeunes majeurs et les femmes sont tous visés par un mandat d'arrêt international. Ces mandats d'arrêt ne peuvent être exécutés que par un État. « *Or, le Kurdistan syrien, sous l'administration duquel se trouve le camp Roj, n'est pas un État autonome reconnu, en conséquence de quoi il n'a, avec la France, aucun accord* », explique Me Morineau.

Selon Me Bagard, leur séjour en Syrie est la preuve que les conditions sécuritaires actuelles n'empêchent pas les « *rapatriements effectués par un très grand nombre d'autres pays* », dont l'Allemagne et la Russie. Et ce y compris depuis que les nouvelles autorités islamistes ont renversé le président Bachar el-Assad et pris le pouvoir en décembre.